

LA LETTRE DE GÉOSTRATÉGIES 2000

ANCIENS DE CAMBRIDGE / ANCIENS D'OXFORD / ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA LONDON SCHOOL OF ECONOMICS / ASSOCIATION DES ANCIENS DE L'ECOLE DE L'AIR / ASSOCIATION DES SCIENCES PO / ASSOCIATION DES AUDITEURS ET CADRES DES HAUTES ETUDES DE L'ARMEMENT / ASSOCIATION NATIONALE DES AUDITEURS JEUNES DE L'IHEDN (ANAJ) / ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DU CENTRE D'ETUDES SUPÉRIEURES DE BANQUE / ASSOCIATION DES CENTRALIENS / ASSOCIATION DU CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES / ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DE L'ESSEC / INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES (IRIS) / INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DÉFENSE NATIONALE / INSTITUT DES HAUTES ETUDES NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE / INSTITUT SUPÉRIEUR DES AFFAIRES DE DÉFENSE (PARIS II) / INSTITUT SUPÉRIEUR DU COMMERCE / SAINT-CYRIENNE / ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE /

Site Internet : geo2000.org

N° 56 – JUIN 2002

SOMMAIRE :

P.2

Editorial : " Souveraineté, repli identitaire et contrainte extérieure "

Raymond Douyère, Membre du Conseil de la Politique Monétaire, Membre du Conseil de Géostratégies2000

P.3

" Blanchiment et argent du terrorisme "

Jean Peyrelevade, Président du Crédit Lyonnais

P.6

" L'Europe : une chance pour la régulation mondiale ? Un acteur de la régulation mondiale ? un spectateur empêtré dans sa propre gouvernance ? "

Pascal Lamy, Commissaire Européen

P.10

" Europe : citoyennetés, sociétés civiles et union politique "

Pervenche Berès, Anne-Marie Idrac, Philippe Herzog

Agenda

- **Mercredi 20 juin : " Défense, sécurité intérieure, sécurité extérieure au cœur des débats politiques : la nouvelle donne " Petit-déjeuner débat avec François Heisbourg, Directeur de la Fondation pour la Recherche Stratégique**
- **Mercredi 11 septembre : " Les Conventionnels et l'Europe : vers la constitution de l'an IV ? " Petit-déjeuner débat avec Alain Lamassoure, Député Européen, Membre de la Convention.- Ancien Ministre**
- **Jedi 19 septembre : Assemblée Générale de Géostratégies 2000**

*Ont collaboré à ce numéro, outre les intervenants dans les débats :
Raymond Douyère / Marie-Clotilde Hingray / Jocelyne Pebreuil / Serge Rechter*

" Souveraineté, repli identitaire et contrainte extérieure " ***Par Raymond Douyère, Membre du Conseil de la Politique*** ***Monétaire, Membre du Conseil de Géostratégies 2000***

L'accession au rang de nation du Timor oriental, ces derniers jours, après la vague de créations de nations née de l'effondrement de l'ex URSS, ou plus près en date, du démantèlement de l'ex-Yougoslavie ou de l'ex-Tchécoslovaquie vient donc confirmer la tendance générale à l'affirmation identitaire de petites entités ethniques. Cette arrivée au sein de la communauté internationale s'accompagne de la nécessité pour ces nouvelles " nations " de définir et assumer concrètement leur souveraineté. C'est à dire indépendance financière, défense autonome, politique extérieure autonome... Bref d'avoir toutes les prérogatives et les devoirs de " grandes nations " sans en avoir nécessairement ni les capacités financières, ni les moyens matériels, humains, moraux pour en exercer les attributions. C'est dans ce contexte général qu'il convient de mesurer les mouvements électoraux intervenus en France et en Europe ces derniers mois. Le débat, après la lente montée de la construction européenne, est bien entre Etats identitaires, Europe confédération " d'états nations " et Europe plus ou moins fédéraliste. La montée des revendications souverainistes en Europe avec dans le même élan la bouffée xénophobe, voire raciste de tel ou tel parti politique dans différents pays, n'en est que la traduction politique. Poser la question de savoir s'il est possible d'exercer une souveraineté nationale sans contrainte extérieure, c'est en fait penser que le monde est constitué de nations non interdépendantes, dont les intérêts sont certes contradictoires, mais dont les conflits peuvent se résoudre pacifiquement. La réponse, après les grandes guerres mondiales ou les multiples conflits localisés et ce depuis des siècles, a été une ouverture toujours plus grande des économies à l'échange des biens et des marchandises. Ce que l'on a qualifié de mondialisation ou plutôt de globalisation des économies s'est accompagné par ailleurs de la construction d'entités politiques ou économiques plus larges, telle la CEE. Toutes dispositions visant à sublimer les potentialités de chacune des nations réunies, à travers des compromis économiques, sociaux, réciproquement acceptés. Le corollaire étant l'aliénation au profit d'une confédération " d'états nations " d'une partie de leur souveraineté externe. Dans sa phase actuelle la réponse européenne a été plutôt fédéraliste avec la mise en place de la monnaie unique. C'est dire si demain la poursuite de la construction européenne et son élargissement futur, peuvent, doivent, ou devront s'accompagner d'abandons de souveraineté ! Politique extérieure commune, défense commune, qui ne sera pas sans poser problèmes. Dans la conformation : confédération " d'états nations " les attributs de puissances régaliennes restent " subsidiarisés ". Dans le mode fédératif, si l'Etat peut se prévaloir de l'excellence des dispositions des Etats membres, l'entité nouvelle ne peut exister et s'affirmer qu'en détenant les attributs de puissance régalienne : monnaie, défense, politique extérieure unique. Dans le cas de l'Europe, qui nous concerne plus directement, les divergences sur la conduite économique par l'intermédiaire du pacte de stabilité et de croissance expriment-elles le sentiment que la " gouvernance " de chacun vue de Paris, de Rome ou de Francfort est garante de la prospérité de tous ? Ou la règle librement consentie, car négociée, doit-elle être respectée pour que l'ensemble en tire un profit commun vis-à-vis justement de contraintes extérieures ? Poser la question dans un contexte de résurgence des nationalismes ou d'affirmations de forces centrifuges n'est-il pas un devoir pour les européens pour une clarification politique ? Encore faut-il que la question soit posée. Encore faut-il que les peuples européens soient consultés sous une forme démocratique.

RD

Jean Peyrelevade
Président du Crédit Lyonnais
" Blanchiment et argent du terrorisme "

Dans le cadre de son cycle de réflexion sur le terrorisme, Géostratégies 2000 a reçu le jeudi 7 mars, devant un parterre de personnalités, le Président du Crédit Lyonnais, Jean Peyrelevade, venu -en sa qualité d'acteur majeur du circuit bancaire- livrer son point de vue sur les problèmes posés par le " blanchiment " de l'argent sale et le " noirciment " de l'argent propre. Volontairement provocant, il a fustigé la suspicion qui entoure les banquiers, le manque de coopération entre les différents acteurs concernés (police, justice et législateur) et a vivement souhaité l'instauration de nouvelles relations, fondées sur le partenariat et la confiance. Seule solution, selon lui, pour lutter efficacement contre l'argent du terrorisme.

Le banquier est un citoyen comme les autres, qui partage les mêmes valeurs, et n'a pas intérêt à voir prospérer les procédures de blanchiment. Or, à son corps défendant, notre profession est devenue systématiquement suspecte, aux yeux de la police et de la justice, lance d'emblée Jean Peyrelevade. Et du coup, nos clients sont suspects. Ce climat crée une certaine agitation, néfaste aux objectifs poursuivis. Il y a un équilibre très subtil à trouver entre respect des libertés individuelles et promotion de la sécurité collective. En France, la frontière est confuse et les ambiguïtés se développent. Puisqu'au départ, tout argent sale passe nécessairement par une caisse bancaire, nous pourrions nous poser en auxiliaire de lutte contre le blanchiment. Malheureusement, nous n'avons pas d'interlocuteurs et ne pouvons nous appuyer sur aucune procédure claire pour savoir quand et dans quelles circonstances lever le secret bancaire.

Une législation inadaptée

Les positions déclamatoires des autorités exécutives et législatives, sur les paradis fiscaux notamment, manquent également de cohérence, affirme Jean Peyrelevade. Si nous y exerçons des activités, nous sommes réputés suspects. Et pourtant, aucun texte législatif n'a été pris pour nous interdire d'y travailler. Il existe une " liste noire " du GAFI, recensant les pays jugés non coopératifs. Parmi eux, la Russie, la Hongrie, le Liban, Israël, l'Egypte et l'Ukraine. Que doit-on faire ? Couper les relations financières et laisser la place à nos concurrents, ou continuer de traiter avec eux et accepter de voir la suspicion peser sur nous ? L'exécutif et le législateur portent également de lourdes responsabilités. La loi de 1996 en France sur le blanchiment est très floue. La définition qui en est donnée (" quand on facilite le placement d'argent provenant de tout crime, de tout délit... ") est l'une des plus larges existant dans le monde. Elle fait disparaître le caractère intentionnel, pourtant fondamental, de la complicité ou de l'acte. Les banquiers se sont inquiétés de

cette dérive, car dès lors susceptibles d'être suspectés de manque de vigilance, souligne Jean Peyrelevade. Pire, en 2001, la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) a imposé de nouvelles obligations de déclarations. Pour toute opération, l'identité du donneur d'ordre et du bénéficiaire doit être connue. Or, de par la structure même de notre métier, qui n'est bien entendu pas organisé en monopole, nous sommes incapables de donner des informations sur les deux parties. En dépit de nos observations répétées, la loi a été votée. Par conséquent, toutes nos transactions sont suspectes, et nous nous trouvons sous le coup de mesures pénales. Le Ministre nous a envoyé une lettre interprétative qui semble nous donner raison, mais malgré nos multiples démarches, nos autorités de tutelle n'ont pas encore confirmé techniquement cette lettre, regrette Jean Peyrelevade.

Nous pouvons donc être mis en examen, s'il est prouvé que nous n'avons pas vérifié la signature de tel ou tel chèque. Or, il s'en échange plus de cinq milliards par an sur la place de Paris.

Une coopération indispensable

La coopération européenne et internationale, indispensable pour éradiquer l'argent du terrorisme, se heurte elle aussi, à plusieurs obstacles, indique-t-il. La suspicion à l'égard des banquiers n'est pas une spécificité française. Elle dépasse les frontières et entrave réflexions et décisions fructueuses. Par ailleurs, il manque une définition commune sur le blanchiment en Europe. En décidant que la fraude fiscale était un délit, la France se trouve en contradiction avec plusieurs de ses partenaires européens. Souvent, ceux-ci refusent de coopérer avec notre pays, car ils ne veulent pas rechercher de l'argent déplacé pour cause de fraude fiscale... Nous avons également besoin d'un régulateur bancaire européen. A l'heure du marché unique, de l'euro, de la Banque Centrale Européenne, il est inconcevable qu'un chef de groupe, en Europe, ne puisse inspecter librement toutes ses filiales. Là aussi, faute d'un cadre juridique structuré, les stratégies suivies peuvent être sujettes à caution.

Serge Rechter ouvre le débat et passe la parole à Xavier de Villepin.

Xavier de Villepin, Président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces Armées du Sénat : *Etes-vous mieux informés sur les influences financières du réseau Al Qaïda ? Avez-vous des informations utiles pour le grand public ?*

Les banques sont incapables de dénicher les bandits, car, rien, a priori, ne permet de les débusquer. C'est un travail de renseignement et de police. Nous pouvons apporter notre concours aux investigations, en répondant à des questions précises. C'est ce que nous avons fait, lorsque l'on nous a soumis de longues listes d'organismes et d'individus, pour vérifier s'il y avait des comptes à leur nom, sur l'ensemble de notre réseau international. Voilà la bonne manière de travailler, elle passe par un climat de confiance. Il faut également développer une coopération technique, très en amont avec l'exécutif et le législateur. Nous y sommes prêts. Tant qu'il y a un présupposé idéologique (l'argent est sale, le banquier est suspect), la méfiance l'emporte et aucune avancée ne peut se produire.

Raymond Douyère, Membre du Conseil de la Politique Monétaire, ancien Député : *Je suis favorable à un régulateur européen, qui définit des règles, mais non à un opérateur. Cela ôterait tout contrôle à l'intérieur des pays et réduirait l'efficacité des politiques. Le système européen est bâti sur la délégation.*

Un organisme unique ne doit pas être automatiquement centralisé. Le régulateur euro-péen devrait, à mon avis, s'appuyer sur des bureaux importants, dans chaque pays. Ce processus serait certainement plus efficace pour contrôler les pays candidats à l'adhésion dans l'Union Européenne, que ce qui se passe actuellement, c'est à dire la confiance accordée aux seules autorités de ces pays.

Pervenche Berès, Députée Européenne : *Sous quelles conditions, la profession bancaire peut-elle accepter de jouer son rôle dans la lutte contre le blanchiment ? Comment envisagez-vous l'adhésion future de la Hongrie, alors que celle-ci se trouve sur la liste du GAFI ?*

Les banquiers ne se sentent pas assiégés. Ils sont demandeurs d'une instance permanente de coopération avec la police. Mais, jusqu'à présent, cette suggestion est restée sans effet. Au lieu de nous traiter comme des suspects, les missions parlementaires feraient mieux de travailler avec nous, en amont ; elles se privent d'un appui. Nous ne restons pas passifs. Dans la profondeur de nos réseaux, nous nous efforçons de connaître le maximum de clients, mais ce n'est pas à nous de fixer les règles, c'est le rôle du pouvoir politique. Et de nombreuses incohérences demeurent. Par exemple, au nom du principe de précaution, on ne peut, dans une agence, ouvrir de compte sans avoir vérifié au préalable physiquement l'identité du demandeur. C'est un premier filtre. Or, maintenant, ce principe a disparu pour les entrants en banque Internet, car il serait trop handicapant... Pour ce qui est de la Hongrie, les

banquiers de ce pays n'obéissent pas aux mêmes règlements. Il faut que les mêmes règles s'appliquent sans restriction à tous. Tant que le législateur hongrois n'interviendra pas pour adapter ses lois contre le blanchiment, et les rendre tout aussi strictes qu'ailleurs, je suis opposé à l'adhésion future de cet Etat.

Stéphane Hessel, Ambassadeur de France : *Je tiens à préciser que je m'adresse d'abord au citoyen. La suspicion n'est-elle pas liée au fait que la profession n'apparaît pas toujours conjointement responsable ? La question du blanchiment a-t-elle encore une importance capitale pour vous ?*

La grande majorité des banquiers internationaux se trouve sur la même longueur d'onde que les banquiers français. Pour tous, c'est un devoir de citoyen que de lutter contre le blanchiment. La création d'une instance internationale de coopération serait très bénéfique. La suspicion, quant à elle, ne peut provoquer que des réactions négatives. De par son volume, la question du blanchiment représente un problème très sérieux. Il faut remonter à la source, vers les pays qui en vivent, comme l'Afghanistan, qui a repris la culture du pavot. La corruption est étroitement liée aux problèmes d'aide au développement.

Jean-Pierre Philibert, Directeur Général du MEDEF, ancien Député : *Une Conférence des Parlements européens, consacrée à la délinquance financière, s'est tenue récemment à Paris. Les parlementaires ont réfléchi à une éventuelle modification des législations, afin de renforcer la coopération. Qu'en pensez-vous ? Par ailleurs, il semble que la Hongrie soit sur le point de sortir de la liste du GAFI.*

La modification des législations sera très longue. Les pays de l'Union européenne se cachent derrière des comportements hypocrites. En tant que citoyen, j'ai la conviction que tant que l'Europe ne se constituera pas en unité politique, elle ne sera pas capable de résoudre ces problèmes. Nous avons besoin d'une instance politique centrale, capable de traiter les différents problèmes avec la vitesse voulue.

Pensez qu'il faut cinq ans avant qu'une directive de la Commission ne soit appliquée ! Dans ce domaine, je ne suis absolument pas souverainiste.

Dominique Normand, Directeur Général du CESB : *La profession bancaire emploie 450 000 personnes et compte des millions de clients. Y a-t-il une évolution dans le comportement des clients, d'une part, et du " top management " d'autre part ?*

Les clients sont attachés à la protection du secret de leurs affaires personnelles, pour des raisons fiscales, mais aussi, parce qu'ils ne tiennent pas à ce qu'on puisse avoir un regard complet sur leur niveau de vie. En partie pour ces raisons, ils sont de moins en moins fidèles à une seule banque et diversifient leurs placements. Pour le moment, les affaires de blanchiment ne les émeuvent pas encore. Ce qui n'est pas le cas de notre personnel.

Celui-ci se sent de plus en plus déstabilisé. Certains postes exposés ne trouvent plus preneurs. La mise en examen du président de la Société Générale, ainsi que d'une dizaine de ses cadres, dans l'affaire " Sentier 2 " ne va pas les rassurer. On leur reproche notamment de ne pas avoir averti " Tracfin ", la cellule de renseignement du ministère des Finances, ni d'avoir informé les enquêteurs en contact avec les services spécialisés de la banque. Le débat sur l'absence de vigilance et sur l'intentionnalité du délit interpelle tous les banquiers.

Marie-Clotilde HINGRAY

Propos non revus par les intervenants

Pascal Lamy
Commissaire Européen
**" L'Europe : une chance pour la régulation mondiale ? Un
acteur de la régulation mondiale ? Un spectateur empêtré
dans sa propre gouvernance ? "**

Le vendredi 22 mars, Géostratégies 2000 a reçu Pascal Lamy, Commissaire Européen, venu réfléchir avec nous sur la place et le rôle de l'Europe dans les relations mondiales. En dépit d'un déficit d'institutions politiques et de présence internationale, l'Europe a-t-elle les moyens de s'imposer comme un acteur de la régulation mondiale ? Ne risque-t-elle pas de s'enliser dans sa propre gouvernance, d'être paralysée par son prochain élargissement ? De nombreuses incertitudes sur lesquelles Pascal Lamy a apporté un éclairage pertinent et somme toute assez optimiste.

Pour lancer la réflexion, Pascal Lamy choisit trois thèmes d'actualité. Tout d'abord, la conférence de l'ONU, sur le financement du développement, à Monterrey, où l'Europe arrive avec un verre " moitié vide, moitié plein ". Elle a réussi, après de douloureuses négociations, à dégager une position commune . Mais, celle-ci n'est ni très claire, ni très lisible. Elle reflète les dissensions entre certains Etats membres et entre les institutions, l'existence d'analyses divergentes sur la philosophie de l'aide publique au développement, sur les équilibres à maintenir entre investissements publics et privés, sur la définition d'une bonne gouvernance. Les Américains, qui ont manipulé la préparation de Monterrey d'une manière plus efficace que les Européens, obtiendront un consensus " mou " entre les partisans du " Trade not Aid " et

l'Union Européenne, favorable au " Trade and Aid ". Second exemple : la crise de l'acier. Une nouvelle fois, les Américains ont pris des mesures unilatérales pour protéger leur industrie sidérurgique. Face à cette violation des règles du commerce international, l'Europe a réagi vigoureusement et unanimement. Elle fera appliquer la discipline internationale pour faire revenir les Etats-Unis sur cette décision injustifiée et clairement politique. Elle se protégera, car elle en a les moyens. En agissant ainsi, le président Bush fait passer ses ambitions électorales avant les règles du jeu mondiales. Il se moque de perdre son procès à l'OMC, il préfère gagner des voix entre-temps. Et l'Europe n'a pas été en mesure de faire basculer ce choix. Troisième événement important : l'installation de la Convention, qui peu à peu prend sa place dans la vie politique et économique de l'Union. C'est une opportunité formidable, souligne Pascal Lamy. Grâce à la Convention, des élus ont désormais le droit et la possibilité d'adopter une Constitution pour l'Europe. Il faut la saisir et ne pas se perdre en cafouillages institutionnels, ni laisser les rivalités l'emporter, sinon ce serait un échec assuré. Certes, il existe des dissensions, au sein des Conventionnels, notamment sur le modèle que doit projeter l'Europe sur le reste du monde, en matière économique, stratégique, culturelle, militaire ... Il manque encore un consensus solide sur les futures politiques européennes, notamment celle de la défense, regrette Pascal Lamy.

Un modèle européen attractif

Cette Union Européenne représente-t-elle une chance pour la régulation mondiale ? Des doutes assaillent ceux qui se trouvent à l'intérieur, mais ils ne sont pas partagés par les pays européens non adhérents. Pour eux, l'Europe représente un vrai laboratoire sur le plan institutionnel, tout à fait

original. Les compétences sont transférées à un niveau supra-national. Avec le Conseil des Ministres et le Parlement, un compromis s'instaure entre les intérêts légitimes des Etats et les forces politiques. La Commission, de son côté, gère l'intérêt général. C'est un mode de gouvernance transparent, démocratique, honnête et prévisible. Parallèlement, l'Europe s'est dotée d'un système de droit, avec un contrôle juridictionnel très fort, la Cour de Justice. La technologie institutionnelle d'une gouvernance supra-nationale s'est ainsi édifiée progressivement, constate Pascal Lamy. Elle s'appuie sur un modèle européen, attaché à l'économie de marché, mais qui revendique la prise en compte des biens collectifs, le besoin d'une organisation sociale, la protection de l'environnement et la correction des inégalités. Des garde-fous ont été établis contre les risques d'excès du libéralisme. Ce modèle européen peut-il s'imposer comme acteur de la régulation mondiale ? Potentiellement, oui, affirme Pascal Lamy. Mais, l'Europe doit constituer une véritable force d'attraction, son engagement en matière de soutenabilité économique, sociale et environnementale doit être mieux dessiné. Pour faire prévaloir ces orientations, un profond consensus doit s'établir entre tous les Etats de l'Union. C'est un préalable indispensable, mais difficile à atteindre. L'Europe donne encore l'image d'un certain nombrilisme institutionnel, ce qui est néfaste vis à vis du reste du monde, mais aussi pour les peuples européens eux-mêmes. La question centrale que pose Serge Rechter est au fond la suivante : l'Europe est-elle aujourd'hui capable d'avoir une vision positive et partagée de son rôle dans le monde, donc une feuille de route avec quelques outils (diplomatie, défense notamment) et des objectifs (sécurité, développement durable, règlement des conflits régionaux) ?

L'indispensable réforme des institutions

Pour résoudre ces problèmes, les Conventionnels doivent imposer une réforme, qui permette une meilleure articulation des compétences et une meilleure organisation du pouvoir. Certaines compétences doivent être clairement attribuées à l'Union, comme celles de la défense, de la justice, de la diplomatie, de la sécurité. D'autres, en revanche, pourraient lui être retirées et gérées uniquement au niveau national ou infra-régional. Cela éviterait de nombreux litiges et renforcerait l'efficacité. Pour ce qui est de l'organisation du pouvoir, les dissensions dominent. Certains, influencés par le nouveau visage du monde, la fin de la guerre froide, souhaitent reléguer la Communauté au second plan, lui laisser simplement le soin de faire la police au sein du marché intérieur. Les Etats membres retrouveraient alors une entière souveraineté dans de nombreux domaines, les pays les plus puissants dicteraient leur loi. C'est une lecture tentante, mais dangereuse, soutenue surtout par la Grande-Bretagne, mais aussi parfois par la France, note Pascal Lamy. Pourtant, l'Union Européenne peut se prévaloir de belles réussites. Elle a imposé ses conceptions sur les mesures à appliquer contre l'effet de serre, à Kyoto, face aux Etats-Unis. A Doha, elle a infléchi le commerce international vers une libéralisation plus réglementée. Lorsqu'elle est bien organisée institutionnellement, comme en matière de politique commerciale, elle obtient des résultats. Ce qui n'est pas le cas, lorsqu'elle arrive en ordre dispersé, lorsque les diplomaties nationales prennent le dessus. Dans les Balkans, au Proche-Orient et au sein des institutions financières internationales, ses performances sont médiocres, regrette Pascal Lamy. L'exemple argentin est patent. Ce pays, très proche de l'Europe, qui connaît une grave crise financière, ne reçoit aucun soutien de l'Union, en dépit de ses appels. Le silence est de mise à la Banque Mondiale et au FMI. Afin de ne pas rester prisonnière de ses problèmes de gouvernance, l'Europe a besoin d'un grand projet d'identification. Il lui faut un nouvel exécutif, distinct de ce que les Etats et les citoyens ont actuellement à leur disposition, avec le Conseil des Ministres et le Parlement. Les défis sont immenses, l'avenir est entre les mains des membres de la Convention. Il faut profiter de l'envie et de la nécessité de changement, impulsée par le futur élargissement.

Serge Rechter prolonge le passionnant exposé de Pascal Lamy en ouvrant le débat avec les personnalités présentes et les membres du Club.

Xavier de Villepin, Président de la Commission des Affaires Etrangères , de la Défense et des Forces Armées du Sénat : *La fascination que l'Europe exerce sur les pays en développement n'est-elle pas en train de diminuer ? Notamment en Inde et en Asie ? Comment faire pour rendre l'aide européenne plus efficace ?*

Les prises de position indiennes n'ont rien à voir avec la politique de l'Union. L'Inde est réticente à toute intervention, de quelque pays que ce soit. L'Asie, quant à elle, réalise qu'elle doit s'unir pour devenir une force pertinente. Des réflexions sont menées au sein de l'ASEAN, une toile locale et régionale se tisse, qui s'apparente à ce qui se produisait dans les années 50 en Europe. Pour ce qui est de l'aide au développement, les moyens sont énormes, mais trop dispersés. Il y a une inadéquation entre les actions entreprises et les résultats obtenus. L'Union en est consciente, elle travaille pour améliorer ses performances. Mais, des questions de fond demeurent, il faut revoir les concepts d'attribution, l'état d'esprit des Etats membres également. Trop souvent, ceux-ci attendent des retombées de l'aide accordée. Il faut arrêter cette hypocrisie. Est-ce avoir une vision réductrice que de dire que la protection des marchés du Nord et la corruption des pays du Sud constituent une entrave incontournable à la régulation mondiale ? L'Europe peut-elle, sinon faire sauter cette entrave, du moins la réduire ?

Général de Corps d'Armée François Bresson, Vice-Président des Anciens de l'IHEDN : *Comment évolue l'opinion publique ? Développe-t-elle un sentiment d'identité, d'appartenance euro-péenne ?*

Instaurer un espace de débat démocratique supra-national, en dehors des repères habituels, est une gageure. L'Union a fait confiance aux règles classiques, en élisant des députés au suffrage universel, mais cela n'a pas donné les résultats escomptés. Il n'y a pas encore de démocratie européenne. Il faut trouver d'autres ingrédients. C'est le rôle des Conventionnels et des parlementaires de Strasbourg. Mais, il faut être lucide, il est délicat de juxtaposer les échelons. Il faut également mettre un bémol sur l'idéalisation du mode de fonctionnement de nos démocraties. Elles ont leurs fragilités, leurs problèmes. Si un espace démocratique européen se développe, il influencera tous les grands sujets mondiaux.

François-Xavier Martin, Directeur FERMA – Vice-Président de l'AX : *Comment les Etats-Unis perçoivent-ils l'Europe, dans les domaines économiques et monétaires ?*

Les Américains traitent avec l'Europe, quand elle en a les moyens et quand ils en ont besoin. En général, ils sont favorables à la construction européenne, car elle sert leurs intérêts. Elle risque de les entraver, mais ils l'acceptent. Cela leur permet de discuter d'égal à égal et d'arriver au compromis. Pour l'euro, ils sont partagés. Les théoriciens, dans leur très grande majorité, y sont hostiles. Ils pensent qu'à terme, l'euro représentera

plus un problème qu'une solution pour la macro-économie américaine. Mais, il ne faut pas oublier la réalité, leur PNB par habitant est de 40 % supérieur à celui de l'Europe. Certes, au prix de choix que les Européens ne sont pas prêts d'accepter (manque de protection sociale, environnementale...). Mais, cela n'explique pas tout.

Jacques Belle, Conseiller Maître à la Cour des Comptes : *Pouvez-vous nous décrire la PAC en 2006 ?*

Elle sera toujours là, mais mieux acceptée par l'ensemble des Etats membres. Elle aura connu des aménagements, des secousses, se sera ajustée. Les prix communautaires seront plus bas, plus proches de ceux des marchés mondiaux. Il y aura une dégressivité des aides par rapport à la taille des exploitations, et donc, une meilleure respiration entre les agricultures mondiales. Nous garderons notre modèle, même si le nombre des exploitations passe de 7 millions, actuellement, à environ 4 millions.

Jean-Louis Bourlanges, Député Européen : *La Convention va-t-elle relever le défi qui lui a été assigné ? Va-t-elle élaborer un schéma adéquat d'exécutif européen, sans être prisonnière des arrière-pensées des chancelleries nationales ? Ou, au contraire, va-t-elle baisser les bras face à la montée du populisme et achever le travail commencé lors du Traité de Nice, c'est -à dire signer l'arrêt de mort de la Commission ?*

Je suis partisan d'un exécutif fort et distinct des Etats, qui apportera légitimité et efficacité à l'Union, qui représentera l'intérêt général. Il devra afficher son indépendance et sa neutralité face aux Etats et aux partis politiques. Le Conseil des Ministres ne peut avoir de fonctions exécutives, si ce n'est de façon accessoire et provisoire.

Christian Decharrière, Directeur Central de la Sécurité Publique – Ministère de l'Intérieur : *Comment l'Europe intègre-t-elle les mouvements anti-mondialisation ?*

Leur fonction critique est utile, ils posent les bonnes questions, même s'ils n'apportent pas les réponses adéquates. La moitié de ces mouvements joue un rôle constructif, nous travaillons avec eux, ils considèrent l'Europe comme un endroit pertinent pour atteindre leurs buts. Avec les autres, c'est impossible. L'Europe est assimilée au libéralisme et au capitalisme les plus débridés. Il n'y a pas d'échanges. Il est regrettable que les partis politiques, les syndicats, les églises aient perdu de leur attractivité au profit de ces mouvements. Mais, ils sont incontournables dans le marché actuel de la citoyenneté active et critique.

Stéphane Hessel, Ambassadeur de France : *L'Europe n'apparaît plus comme un partenaire fort des pays en développement. Que faire ? L'élargissement engendre-t-il surtout des problèmes ? Ne peut-il se concevoir comme un atout ?*

La politique d'aide au développement est pénalisée par un contexte très compliqué. Elle est entourée de flou, de paradoxe. Il y a de l'argent à disposition (voire des doublons avec les politiques nationales) et pas assez de valeur ajoutée intellectuelle pour l'exploiter à bon escient. C'est tout le contraire de la politique commerciale. Là, les conditions idéolo-giques sont réunies, elle dispose des moyens institutionnels et exécutifs, et donc, il y a de bons résultats. Pour ce qui est de l'élargissement, il est maintenant acquis, sauf si la Pologne, en proie à de graves difficultés économiques, venait à implorer... Il reste à en tirer les conséquences sur le plan institutionnel, sur les réaménagements des politiques, sur le budget fédéral de l'Union. Les Etats ont choisi de négocier l'élargissement sans remettre en cause leurs politiques, de discuter seulement après. Seul un saut institutionnel considérable permettra de donner un nouveau souffle à la nouvelle Union.

Un exposé stimulant, des questions clairement posées, une vision large, précise et pédagogique

Marie-Clotilde Hingray

Propos non relus par les participants

Des politiques pour une Europe politique *Pervenche Berès – Anne-Marie Idrac – Philippe Herzog* *" Europe : citoyennetés, sociétés civiles et union politique "*

Quelques semaines après avoir dialogué avec Pascal Lamy, Commissaire Européen, Géostratégies 2000 a poursuivi sa réflexion sur l'Europe en conviant le jeudi 4 avril trois parlementaires à venir débattre de la crise institutionnelle qui secoue actuellement l'Union Européenne, et à réfléchir sur des projets, susceptibles de rapprocher les citoyens. Pervenche Berès, Députée Européenne, Présidente de la Gauche Européenne ; Anne-Marie Idrac, ancien Ministre, Députée, Secrétaire Générale de l'UDF, Présidente du Mouvement Européen (France) ; et Philippe Herzog, Député Européen, Président de Confrontations, ont démontré que l'Europe était condamnée à relever le défi de sa propre réforme. Ils ont fait appel au renouveau citoyen pour sauver cette " Europe en panne ".

Pervenche Berès a ouvert la discussion en soulignant que la citoyenneté était une question moderne, à laquelle l'Europe ne savait comment répondre. L'élection du Parlement au suffrage universel n'a pas apporté la solution escomptée, et depuis le passage à la monnaie unique, il est devenu urgent de revisiter le lien entre citoyen et Europe. C'est un préalable indispensable avant d'aborder de nouvelles étapes comme l'élargissement et les intégrations accrues.

L'un des objectifs de la Convention sera de traduire ce lien de citoyenneté, déclare Pervenche Berès, tout en rappelant que c'est Felipe Gonzales, lors de la négociation de l'Acte Unique, qui a imposé ce terme de " citoyenneté ", qui s'écrivait au départ au singulier, avant de passer au pluriel. Dans la réalité, ce concept est symbolisé par un drapeau, un passeport, et éventuellement un vote. L'adoption de la Charte des Droits Fondamentaux, en préalable à la Convention, constitue un embryon de citoyenneté européenne, tout comme l'euro. Il reste maintenant à faire émerger ce concept et c'est là tout l'enjeu des travaux qui débutent à la Convention, note Pervenche Berès.

Ouvrer pour une citoyenneté européenne

Mais, à quel acteur l'Union Européenne va-t-elle s'adresser ? Qui incarne les sociétés civiles ? Il y a les ONG, les représentants des organisations syndicales classiques, les mécanismes mis en place pour associer les partenaires sociaux à la coordination et à la décision européennes. Et puis, en parallèle, il y a le développement récent d'une foule transfrontalière qui se mobilise de plus en plus, à l'occasion des grandes conférences européennes, comme à Gênes et Barcelone, et qui préfigure l'espace public européen de demain. Pour donner plus de poids à ces sociétés civiles, des évolutions s'imposent, constate Pervenche Berès. Il faut absolument revoir le mode de scrutin pour l'élection du Parlement Européen. C'est un scrutin absurde. L'espace public européen doit être représenté au moyen de listes transnationales et d'élus de terrain, les régions ont un rôle à part entière à jouer. Une collaboration plus étroite doit s'établir entre les échelons nationaux et européens. Par exemple, les parlements nationaux devraient être plus étroitement associés aux grandes orientations budgétaires, cela permettrait une meilleure application dans chaque pays.

Anne-Marie Idrac prend à son tour la parole, en se réjouissant tout d'abord de voir, dans la définition du débat proposé par Serge Rechter, les expressions " citoyennetés " et " sociétés civiles " au pluriel. Voilà des réalités nouvelles ! Le grand projet européen qui nous anime doit concilier l'unité et la

diversité, dans un but démocratique. La Constitution Européenne aura une portée symbolique. Elle sera surtout porteuse d'espoir. Il faut se battre contre le risque d'impuissance qui guette l'Union. Le Traité de Nice, en refusant l'extension du vote à la majorité qualifiée, est un échec. L'euro a changé la donne, mais ne semble pas encore en mesure d'entraîner une véritable fédération économique et sociale. Par ailleurs, il existe toujours une opacité et un manque de transparence manifestes. Il n'est guère normal que les chefs de gouvernement décident à Barcelone de retarder l'âge de la retraite, sans avoir mené de négociations préalables, un dialogue avec " leurs " sociétés civiles.

Insuffler un nouvel Élan institutionnel

Vers quel projet l'Europe doit-elle se tourner ? Fondée pour éviter de nouvelles guerres ou oppressions, ses objectifs ont été bouleversés avec la chute du Mur de Berlin. L'Europe est une construction qui s'exprime en matière de défense, affirme Anne-Marie Idrac, qui marque son plein accord avec la note de Serge Rechter du 17 février 2002 sur " L'Europe de la Défense ". Elle doit être au service des politiques étrangères, de la justice, des affaires intérieures (immigration, droit d'asile, lutte contre le terrorisme). Elle possède ses propres spécificités, un modèle économique et social original, comportant notamment un souci de développement durable, qui représente une alliance exceptionnelle entre liberté et solidarité. Des causes qui mobilisent ses citoyens et parfois, la font triompher, comme à Kyoto, où elle a réussi à imposer la lutte contre l'effet de serre. Il est possible de concilier les citoyennetés européennes et une Europe politique, investie de pouvoirs régaliens (diplomatie, éthique, budgets militaires...). Il faut organiser des débats avec la société civile, les ONG et différents lobbies, les partenaires sociaux. La France peut se permettre un partage du pouvoir. La République y est assez forte. Mais, cela nécessitera une révolution conceptuelle, un devoir de pédagogie et de compréhension. Les hommes politiques seront obligés d'assumer, avec courage et fierté, leurs choix européens. L'élection du Parlement Européen pourrait être un bon moyen de rapprocher les citoyens de l'Europe, mais pour ce faire, il faut absolument supprimer les listes nationales qui sont catastrophiques pour l'idée européenne même. Pour que l'Europe s'affirme réellement en tant que puissance, il lui faut des dirigeants démocratiquement élus. Je suis favorable à l'élection d'un exécutif européen, gage d'une efficacité fédérale, conclut Anne-Marie Idrac. Faire partager aux citoyens un projet collectif européen, ce n'est pas leur vanter les bienfaits d'une zone de libre-échange, c'est leur dire que l'Union de nos peuples souverains pèsera sur l'avenir du monde.

Philippe Herzog, qui se définit comme " un politique militant en milieu associatif " expose ensuite son point de vue. L'Union Européenne a la grande tâche de retrouver ses citoyens, de créer une dynamique de construction , lance-il d'entrée de jeu. L'élargissement n'est rien d'autre que la réunification de l'Europe. Cela va provoquer une mutation formidable, qu'il faudra soutenir. Sinon, l'Europe se diluera dans un espace de libre-échange, où les tensions économiques et sociales iront en s'intensifiant. L'idée d'élaborer une Constitution va plutôt dans le bon sens, mais l'intergouvernemental ne doit pas l'emporter sur le communautaire. Nous ne sommes pas encore mûrs pour une grande Constitution. Engageons-nous au travers d'un acte constitutif d'une Union politique, autour d'un projet et d'un contrat social. Ce sont les efforts de rapprochement des Européens dans ces domaines qui serviront d'ébauche pour la Constitution. L'Europe a adopté sa monnaie unique, elle doit désormais se fixer des objectifs d'étapes. Elle doit bâtir sa politique extérieure, tenir sa place dans la gouvernance mondiale, construire un projet de développement économique et social, devenir un espace public d'information et de dialogue civiques. La société civile émergente doit pouvoir s'impliquer dans ces projets. Toutefois, si la politique européenne continue à être menée de manière centralisée, comme en France, cela sera impossible. Une réforme de l'Etat est indispensable, afin que la politique européenne ne soit plus assimilée à une politique étrangère. Actuellement, le marché européen se résume à un marché sans biens communs, sans biens publics. Il faut le construire, porter une ambition communautaire en matière d'éducation, de formation, de réseaux de services d'intérêt général (transport du fret, politiques énergétiques...). Les entreprises, en revanche, doivent garder une assise nationale, pour leur identité et leur contrôle. Celles qui ont une taille européenne pourraient être

soumises à un impôt européen qui alimenterait un budget européen. Ainsi, une véritable politique économique européenne pourrait voir le jour. Il faut également encourager une démocratie représentative plus responsable et plus participative. Elaborer un agenda politique, avec des choix concrets qui seraient validés par des élections. Dégager une plus grande cohérence entre les stratégies économiques nationales et la politique européenne. Enfin, il faut revoir le fonctionnement de l'exécutif européen, tout en veillant à ne pas diminuer le rôle de la Commission, insiste Philippe Herzog. L'idéal serait de s'orienter vers un exécutif bicéphale, avec un président de la Commission désigné, soit par un congrès d'élus européens et nationaux, soit par le suffrage universel. Evitons le risque majeur : celui de fabriquer un mécano institutionnel. Relevons plutôt le défi de la mobilisation citoyenne. Et formons société en Europe.

Un débat, vif parfois, a permis de prolonger les échanges et de confronter les différentes visions européennes.

Jean-Yves Autexier, Sénateur de Paris : *N'y a-t-il pas actuellement une certaine " défausse " européenne ? Les gouvernements n'ont-ils pas intérêt à trouver un alibi européen aux mesures impopulaires, comme dernièrement l'allongement de l'âge de la retraite ? N'est-il pas possible d'assouplir davantage les mécanismes de coopération renforcée ?*

Pervenche Berès : Depuis le Traité de Rome, le " diable " habite Bruxelles. Cela arrangeait tout le monde. Mais, avec la mise en place de la méthode communautaire, il y a de nouveaux gendarmes à installer, et la résistance des Etats forts, notamment en matière de politique étrangère, se durcit. Le mode de fonctionnement du Conseil laisse à désirer, il y a un manque évident de transparence. Les politiques économiques et sociales restent nationales, alors qu'elles devraient être européennes. La dimension européenne prend trop souvent la forme du rejet, alors qu'elle devrait être vécue positivement. Pour ce qui est des coopérations renforcées, elles sont loin d'être idéales, mais nous en avons besoin. Elles ne doivent concerner que des espaces concrets très restreints, car elles ne facilitent pas la dynamique d'union politique.

Serge Rechter : Il y a des domaines importants, comme la politique de défense et de sécurité extérieures, où les coopérations renforcées sont capitales. Sans elles, il n'y a aucune avancée à espérer.

Anne-Marie Idrac : Les coopérations renforcées n'impliquent pas automatiquement une plus grande efficacité. Elle comportent le risque d'engendrer un projet minimaliste, et non un projet collectif, mené avec une plus ou moins grande intensité selon les pays. Toutefois, nous devons pouvoir avoir recours à certaines flexibilités, indispensables pour atteindre des ambitions européennes, un accord entre chefs d'Etat. Par ailleurs, pour renforcer la Commission, il faut la démocratiser.

Philippe Herzog : L'opacité bureaucratique existe surtout au sein du Conseil. Mais, il faut absolument réformer la Commission, la responsabiliser davantage. J'espère que la Convention reviendra sur les décisions du Traité de Nice. Sinon, on s'achemine vers la mort de la Commission, et par conséquent, de la Communauté. Pour ce qui est des coopérations renforcées, il faut les envisager dans un esprit de solidarité, il ne faut pas les imaginer uniquement dans un cadre interétatique. Il faudrait, par exemple, favoriser la co-gestion des Fonds structurels par les partenaires sociaux et les régions.

François Bresson, Vice-Président des Anciens de l'IHEDN : *Comment faire pour être mieux à l'écoute du citoyen européen ? Les Français sont-ils bien informés de ce qui se passe chez leurs voisins ?*

Pervenche Berès : Les sujets de la vie quotidienne, même s'ils ne constituent pas de véritables enjeux européens, commencent à alimenter le débat citoyen. Des sujets comme la chasse, le fromage au lait cru, ou encore le chocolat passionnent l'opinion. Dans ce contexte, la Convention a commandé à l'Institut Eurobaromètre un sondage pour mieux savoir ce que pensent les citoyens de l'Union, et les réponses, dans les différents pays, seront identifiées distinctement. Ainsi, on devrait se faire une idée

assez exacte de l'opinion du citoyen européen. Je suis ouverte à toute consultation, notamment celle des partenaires sociaux, et favorable, par exemple à la mise en place d'un forum, lorsque sont débattues les orientations budgétaires. Mais, le problème fondamental qui se pose actuellement est de savoir qui a pris telle décision et contre qui doit-on se retourner en cas de conflit.

Au total, une nouvelle étape dans la réflexion de Géostratégies 2000 sur l'Europe. Cette étape sera suivie d'une autre (dès la rentrée avec Alain Lamassoure). Va-t-on vraiment vers une Constitution de l'Europe ? La Constitution de l'An IV

Marie-Clotilde HINGRAY

Propos non revus par les participants.